

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AMALIA TRANSPORT EXPRESS »

Siège ABIDJAN YOPOUGON NIANGON NON LOIN DU
CARREFOUR SODECI, LOT 622, ILOT 02., Lot 622, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12 novembre 2025, et enregistrés au CEPICI le 28 novembre 2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMALIA TRANSPORT EXPRESS »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE et à L'ETRANGER :

Transport public de personnes et de marchandises, vente et location de véhicule, import-export, achat et vente de marchandises, commerce général. La participation directe ou indirecte de la société a toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-avant.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON NIANGON NON LOIN DU
CARREFOUR SODECI, LOT 622, ILOT 02., Lot 622, Ilot 02

Dirigeant(s) M GNANGORAN N'GUESSAN HENRI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13659 du 23/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79958/GTCA/RC/2025 du 23/12/2025

